



Abandon de poste

Par Youba

C'est pas un abandon de poste à proprement parler. Enfaite j'ai été muté à un autre service. J'ai eu une journée où j'ai eu des démarches à faire en rapport avec mon circuit de départ et pour moi c'était mon dernier journée de travail.

Or y a mon manager qui a plusieurs reprises a essayer de me contacter dans la nuit (je suis travailleur de nuit) pour me demander pourquoi je ne suis pas venue travailler. Je lui ai expliqué que suite aux démarches que j'ai fait pour mon circuit de départ à aucun moment on m'a expliqué que j'aurai à travailler plus tard.

Il m'a sommé de venir travailler, je lui ai dit que c'était impossible parce que j'étais pas chez moi et le temps de rentrer chez moi y aura plus de transport pour venir au travail. Il m'a dit sèchement que j'aurai à me justifier pour cette absence. Dans la mesure où c'est "officiellement" mon dernier jour de travail, je me demande si je peux avoir des soucis par la suite pour cette journée d'absence ? Et quoi comme sanction ?

Par morobar

Bonjour,
Enfaite j'ai été muté à un autre service
En restant dans la même entreprise vous pouvez toujours craindre une sanction pour votre absence.

Par Isadore

Bonjour,

La sanction potentielle dépend des conséquences de votre absence et de votre "passif".

Allez en discuter avec vos supérieurs actuels, pour vous excuser et en expliquer que vous aviez cru comprendre que vous étiez libéré pour le reste de la journée de travail après avoir accompli les formalités de départ.

Si vous avez par ailleurs toujours donné satisfaction et que votre absence n'a pas posé de problème majeur, vous ne devriez pas être sévèrement sanctionné. Peut-être un avertissement, ou une simple réprimande.